SYNAPSE
Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale
UNSA SANTE COHESION SOCIALE

Ingénieur du génie sanitaire grille indiciaire

(Vérifié décembre 2023)

Grille indiciaire du grade Ingénieur général du génie sanitaire

A **Ingénieur du génie sanitaire - IGS** — Ingénieur général du génie sanitaire

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré	Durée	Salaire net
1	977	797	1 an 6 mois	Calculez votre salaire net avec notre simulateur
2	1027	835	1 an 6 mois	
3	HEA	-	8 mois	
4	HEB	-	8 mois	
Éch. spécial ·	HEB2	-	8 mois	
Éch. spécial ·	HEB3	-	8 mois	
Éch spécial	HEB *bis*	-	8 mois	
Éch spécial	HEB *bis2*	-	8 mois	
Éch spécial	HEB *bis3*	-	-	

Grille indiciaire du grade Ingénieur en chef du génie sanitaire

A **Ingénieur du génie sanitaire - IGS** — Ingénieur en chef du génie sanitaire

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré	Durée	Salaire net
1	813	672	2 ans	Calculez votre salaire net avec notre simulateur
2	862	710	2 ans	
3	912	748	3 ans	
4	977	790	3 ans	
5	1027	835	3 ans	
6	HEA	-	1 an	
Éch. spécial ·	HEA2	-	1 an	
Éch. spécial ·	HEA3	-	-	

Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale SYNAPSE-UNSA
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
241, rue Garibaldi – CS 93383 – 69418 LYON cedex 03

Grille indiciaire du grade Ingénieur du génie sanitaire

A **Ingénieur du génie sanitaire - IGS** | **Ingénieur du génie sanitaire**

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré	Durée	Salaire net
1	487	426	1 an	Calculez votre salaire net avec notre simulateur 
2	519	451	1 an 6 mois	
3	574	490	2 ans	
4	623	528	2 ans	
5	670	564	2 ans	
6	713	596	2 ans 6 mois	
7	762	633	2 ans 6 mois	
8	813	672	3 ans	
9	862	710	3 ans	
10	912	748	-	
11	977	?	-	

Malgré tous nos efforts pour mettre à jour ces grilles avec les derniers décrets, une erreur peut toujours s'être glissée.
Merci de nous la signaler dans ce cas ici : https://federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr/contact/

Source :
Décret n° 2017-233 du 23 février 2017 modifiant le décret no 90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire.
Décret n°2017-234 du 23 février 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des ingénieurs du génie sanitaire.